



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 02 Avril 2026 -

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 33

Membres présents : 33	Absents avec procuration :	Absents sans procuration :	Votants : 33
Date de convocation : 27/03/2026		Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 03/04/2026	

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Françoise BARRERE, Sonia BEC, Souria BELHANDOUZ, Michèle BENESSE, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Morgane CARRA, Sylvie CASSAING, Florian CELIE, Alain D'ORSO, Martine DESJARDINS, Gilles DURET, Magalie GRANDSIMON, Si Tat HOANG, Clara JACKIEWICZ, Jean-Paul JOHEL, Marie-Ange KOFFEL, Cédric LACASSAGNE, Sébastien LATT, Jeanine MIROUZE, Elodie RICHARD, Philippe RIGAL, Jérôme SICARDON, Hanta SISTAC, Philippe STREMLER, Fabio VITULLI, Didier ZERBIB, Christian CUQ, Guy DELRIEU, Cynthia GONZALEZ, Julien LAUSSU, Vicky VALLIER

**Excusés avec
procurations :**

Absents sans procuration :

Secrétaire : Philippe STREMLER

<p>N° DEL/2026-3-13</p> <p>Approbation de décisions prises par le comité de suivi du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (CRI)</p>	<p>Considérant la création d'un service unifié, porté par la commune de Seysses, pour exercer la compétence école de musique.</p> <p>Vu l'article 2 de la convention de mise en place du service unifié de l'école de musique, stipulant que « <i>les actes suivants : budget prévisionnel, compte administratif, projet d'établissement et projet d'école seront présentés sous forme d'un rapport d'activité annuel qui fera l'objet d'une délibération concordante des 4 conseils municipaux, après avis du comité de suivi.</i> »</p> <p>Vu la réunion du comité de suivi du 5 février 2026 qui a donné un avis favorable sur les documents présentés suivants, annexés à la présente délibération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan d'activité 2025, - Point budgétaire : Bilan 2025 – prévisionnel 2026. <p style="text-align: center;"><u>Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :</u></p> <p>D'approuver les documents présentés ci-dessus.</p>
--	--

N° DEL/2026-3-13

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Le Maire,
Jérôme BOUTÉLOUP

Secrétaire de séance
Philippe STREMLER

